



Le Maire de la Commune de Sundhoffen,

- VU** le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 153-36, L.153-41 et suivants du code de l'urbanisme,
- VU** le Code de l'environnement et notamment ses articles L 123-3, L 123-9, L 123-10 et R.123-9;
- VU** les pièces du dossier soumis à l'enquête publique ;
- VU** la décision de Monsieur le Président de la MRAe en date du 11 janvier 2024 de ne pas soumettre à évaluation environnementale le dossier ;
- VU** la décision de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg, en date du 11 mars 2024 désignant ; Madame Sabrina PHILIPPS, urbaniste, en qualité de commissaire enquêtrice,

ARRETE N°26 DU 25 MARS 2024

Mettant à l'enquête publique le projet de Modification du P.L.U.

18

ARRETE

ARTICLE 1^{er}

Il sera procédé à une enquête publique portant sur le projet de modification du P.L.U. de la commune de Sundhoffen pour une durée de 31 jours à compter du lundi 15 avril 2024 et destiné à des adaptations relatives aux OAP, au règlement et à deux emplacements réservés.

ARTICLE 2

Madame Sabrina PHILIPPS urbaniste, a été désignée en qualité de commissaire enquêtrice par décision n°E24000021/67 en date du 11 mars 2024 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

ARTICLE 3

Les pièces du dossier, ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par la commissaire enquêtrice seront déposés et consultables à la mairie de Sundhoffen pendant 31 jours consécutifs,

du lundi 15 avril 2024 au mercredi 15 mai 2024 inclus,

aux jours et heures habituels d'ouverture :

- Lundi de 8h à 12h et de 14h à 19h
- Mardi de 8h à 12h
- Mercredi de 8h à 12h et de 14h à 18h
- Jeudi de 8h à 12h
- Vendredi de 8h à 12h

Chacun pourra prendre connaissance du dossier de Modification du P.L.U., et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à la commissaire enquêtrice, au siège de l'enquête à la

Mairie de Sundhoffen 1, rue de la Mairie 68280 SUNDHOFFEN

Tél : 03 89 71 40 45 – courriel : mairie@sundhoffen.fr

Suite de l'arrêté n° 26 du 25 mars 2024 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de SUNDHOFFEN.

Le dossier d'enquête publique comprend :

- Le dossier de modification du PLU,
- Une note relatant les éléments de l'article R 123-8 du code de l'environnement
- La décision de l'Autorité Environnementale (MRAe) en date du 11 janvier 2024, (prise après l'examen au cas par cas -dossier contenant les informations environnementales-) de ne pas soumettre à évaluation environnementale la modification du PLU.

Le dossier d'enquête publique complet sera également consultable sur le site internet de la commune :

www.sundhoffen68.fr

pendant toute la durée de l'enquête du 15 avril 2024 au 15 mai 2024.

Chacun pourra communiquer ses observations par voie électronique en adressant un courriel à l'adresse suivante :

www.sundhoffen68.fr

en indiquant « Enquête publique Modification du PLU 2024 » dans l'objet.

Un accès gratuit au dossier d'enquête est également assuré sur un poste informatique à la mairie de Sundhoffen, lieu de l'enquête publique, aux mêmes dates et horaires d'accès que le dossier papier (cf. 1^{er} alinéa ci-dessus).

ARTICLE 5

La commissaire enquêtrice recevra en mairie de Sundhoffen :

- le **mercredi 17 avril 2024** de 9 h à 12 h,
- le **jeudi 25 avril 2024** de 9 h à 12 h,
- le **samedi 04 mai 2024** de 9 h à 12 h,
- le **lundi 6 mai 2024** de 17 h à 19 h,
- le **mercredi 15 mai 2024** de 15 h à 18 h.

ARTICLE 6

A l'expiration du délai d'enquête prévu à l'article 3, le registre sera clos et signé par la commissaire enquêtrice qui disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre au Maire de la commune de **Sundhoffen** le dossier d'enquête avec le rapport dans lequel figurent ses conclusions motivées. Elle en adressera une copie à M. le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions de la commissaire enquêtrice à la Mairie et en Préfecture aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ou sur le site internet de la commune de **Sundhoffen** à l'adresse suivante : www.sundhoffen68.fr, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Suite de l'arrêté n° 26 du 25 mars 2024 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de la Commune de SUNDHOFFEN.

Une copie du rapport de la commissaire enquêtrice sera adressée par Monsieur le Maire à Monsieur le Préfet du Département du Haut-Rhin pour y être tenue à la disposition du public pendant un an.

ARTICLE 7

Le maître d'ouvrage du projet est la commune de **Sundhoffen**.

Toutes informations relatives à l'enquête publique peuvent être demandées par écrit à Monsieur Jean-Marc SCHULLER, Maire de Sundhoffen, à la mairie à l'adresse suivante : Mairie de SUNDHOFFEN, 1, rue de la Mairie 68280 SUNDHOFFEN

ARTICLE 8

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux diffusés dans le département : les Dernières Nouvelles d'Alsace et le Paysan du Haut-Rhin.

Il sera également publié sur le site Internet de la Commune de Sundhoffen : www.sundhoffen68.fr

Cet avis sera également affiché en mairie de Sundhoffen.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

ARTICLE 9



Au terme de l'enquête publique et de la remise du rapport et des conclusions de la commissaire enquêtrice, le Conseil Municipal se prononcera, par délibération, sur l'approbation des nouvelles dispositions du Plan Local d'Urbanisme.

ARTICLE 10

Copie du présent arrêté sera adressée à :
Monsieur le Préfet du Département du Haut-Rhin,
MM. les commissaires-enquêteurs
Pour exécution, chacun en ce qui le concerne.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Sundhoffen, le 25 mars 2024

Le Maire,



Jean-Marc SCHULLER